

AUTORISATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de BELLEVIGNY,

- à la demande de : ETPM (Sébastien MONDOU)
22 rue Charles Tellier
85310 LA CHAIZE LE VICOMTE
- pour le compte de : ENEIDIS – Agence Raccordements Professionnels (Aymeric THOMERE)
Rond-Point rue de l'Atlantique
85000 LA ROCHE SUR YON
- Ets chargée des travaux : ETPM
22 rue Charles Tellier
85310 LA CHAIZE LE VICOMTE
- Pour le chantier :
 - Lieux des travaux : L'Orée du Bois
 - Objet des travaux : Terrassement BT + Pose 2 C4
 - Date des travaux : Du 28/05/2026 au 27/06/2026
 - Durée des travaux : 30 jours

Autorise la permission de voirie ci-dessus demandée sous les réserves et prescriptions suivantes :

- Respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité et signalisation.
- Mise en place de la signalisation et des protections de chantier par l'entreprise sous la surveillance de l'autorité gestionnaire de la voirie.
- **Un état des lieux sera effectué avec l'entreprise avant et après les travaux.**
- **Remise en état à l'identique des lieux après travaux.** Dans l'hypothèse où cette remise en état ne serait pas conforme, la Commune, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours (ou plus rapidement en cas de danger), fera remettre en état les lieux aux frais du pétitionnaire.

La présente autorisation est valable uniquement pour l'occupation du domaine public. Elle ne se substitue en aucun cas à une demande d'arrêt de circulation temporaire (pour modification de la circulation et/ou du stationnement) ni aux formalités à accomplir auprès des concessionnaires de réseaux (DICT...)

Le 7 mai 2026

Le Maire,

Philippe BRIAUD



Ampliation :

- Pétitionnaire
- Mairie – Services Techniques